

*En couverture :*

HONORÉ MURAIRE, CLAUDE-SÉBASTIEN  
BOUGUIGNON[-DUMOLARD], JEAN-BAPTISTE  
RAMBAUD ET AUTRES FIGURES DE JURISTES DU XIX<sup>e</sup>.  
CONTRIBUTION À L'HISTOIRE DES FAICTS ET DITS,  
SENTIMENTS ET COLLECTIONS DE SICARUS McSLAIR

Les deux objets de bureau du XIX<sup>e</sup> siècle que je présente appartenaient à la collection de mon père Sicarus McSlair. Ils se trouvent toujours, avec dix mille autres choses et davantage, à Maple Manor (près d'Ecclefechan). Je ne suis certainement pas le mieux placé, techniquement, pour les documenter (je n'ai pas même pu les peser, faute d'un instrument adapté ; je ne sais bien évidemment pas distinguer entre les procédés de fabrication – mon père était à son affaire en ces choses et il émaillait ses propos artistes d'expressions telles qu' « à la cire perdue » ou « au sable », effet dont je serais bien incapable). Mais je n'ai pas souhaité ne pas accéder à la demande de mes amis Boudon et Rials. J'ai pris moi-même les photos : cela explique leur médiocre qualité artistique. Je remercie le Pr Boudon d'avoir relu le texte d'un étranger fort pratiquant de la langue française mais qui peut trébucher dans son usage, et de l'avoir purgé de quelques scories, comme l'on dit je crois.

Charles Edward McSlair  
Maple Manor, le 26 décembre 2011, fête de Saint Étienne

En première page :

Cette manière de presse-papiers a beaucoup fait songer mon père. Il avait fini par tenir infiniment à ce que cet objet eût, sinon appartenu au fameux Honoré Murair (celui du Tribunal de cassation), du moins été fabriqué à sa demande en quelques exemplaires pour en faire cadeau à plusieurs collègues amis. Mon père (dont je dois rappeler, pour ceux qui ne l'ont pas bien connu, qu'il ne distinguait ni le sommeil, ni la veille, et vivait dans une façon d'entre-deux hautain – je veux simplement dire : distant par en haut –, toujours surpris, également, que l'on dormît ou que l'on veillât) était incroyablement rêveur : il passait, ainsi (entre autres étrangetés comportementales), des heures devant d'assez modestes objets, tel celui-ci ; il imaginait sans doute alors des scènes historiques fameuses – je n'en sais rien au

fond (je n'ai pas souvent rencontré, me semble-t-il, un homme dont, alors qu'il n'avait manifestement rien à cacher, l'on sût moins).

En cet exact cas, ses arguments étaient assez ténus malgré tout : non certes, ne désignant nul magistrat ou homme de loi en particulier, les attributs symboliques habituels pour évoquer la justice, ici au grand complet (la balance, le glaive, la main, l'œil, la couronne de feuilles de chêne, les tables de la loi, un fort volume sans titre mais évocateur, le miroir, à première vue sans le fréquent serpent, mais c'est sans doute celui-ci qui se trouve représenté près de la pointe du glaive) ; mais une haute coiffe plausible pour le temps, à la mode selon lui dès le Directoire dans les assemblées et les hautes juridictions dont le Tribunal de Cassation ; un M. dessiné, assez grossièrement entaillé plutôt, sous le socle un peu triste (mais produisant ainsi, je crois, un heureux effet de mise en valeur de l'or du bronze).

Stéphane Rials avait vivement contrarié mon père, quelques années avant sa mort en 1992, en lui objectant qu'il ne faisait guère de doute à ses yeux que s'il y avait eu commande, elle avait été le fait de la succession de Claude-Sébastien Bourguignon[-Dumolard], soucieuse d'honorer la mémoire du jurisconsulte en distribuant à quelques proches cet objet. Il avait dérivé son péremptoire argument des tables de la loi, numérotées de I à VIII : il ne pouvait s'agir à ses yeux que d'une transparente évocation des *Huit codes annotés* dont la première édition parut en 1830, quelques mois après la mort de Bourguignon ; le livre couvrant en partie les tables de la loi eût été ce livre. Agité, comme souvent, des savoirs marginaux et passionnés de l'amateur de livres, il ajoutait d'ailleurs que Bourguignon avait démontré un extraordinaire intérêt pour les traditions des institutions de justice en publiant en 1807 son *De la magistrature en France, considérée dans ce qu'elle fut et dans ce qu'elle doit être*, petit livre selon Rials, qui vient de me l'écrire, « amusant (ou triste – les deux) par la façon dont l'auteur essaie de réconcilier l'ancien et le nouveau, en homme dont la carrière avait été accélérée par les temps, mais qui ne voulait pas voir tout à fait disparaître les belles choses anciennes alors qu'il pouvait enfin les étreindre après de si longs siècles de patience ».

Mon père, qui oubliait un peu la bonne foi lorsqu'on cassait ses rêves, et qui était sans doute mécontent que son objet eût perdu – peut-être – trente ans d'ancienneté, riposta vivement que la justice était le huitième arcane du tarot de Marseille et que cette brillante explication lui suffisait. Il ajouta, de la façon la plus docte (mais, comme il était très imitateur et volontiers clown, avec un accent qu'il voulait d'évidence celui de la région comprise entre Bargemon, Le Muy et Lorgues) : « Sans doute n'ignorez-vous pas que Murraire était de Draguignan ».

Avant de rédiger cette notice, j'ai prié mon vif ami Rials de demander honnêtement au Pr Jean-Louis Halpérin, très notable spécialiste, entre autres questions, de ces choses, son sentiment. Celui-ci n'aurait pas tout à fait écarté que l'objet ne puisse correspondre au souhait de mon père qu'il ne datât plutôt du début du siècle que de celui de la Monarchie de Juillet,

sans qu'il soit bien sûr possible de placer quelque nom que ce soit à l'origine de la commande de ce trophée de justice bien caractéristique d'un temps.

*Description* : Presse-papiers du premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, en bronze doré et marbre noir, très probablement français. Socle en marbre noir uniforme de 147 mm × 85 mm × 23 mm ; composition symbolique très complète en bronze doré dépassant de 49 mm, formée de plusieurs pièces maintenues ensemble par une sorte de tige filetée.

En quatrième page :

Cet objet – un encrier – est un peu plus tardif que le précédent. Il est plus lourd. Il est plus beau. Mon père l'aimait un peu moins toutefois, simplement parce qu'il ne savait pas, en dépit de la date gravée dans le bronze (1859), qui était le bâtonnier lyonnais dédicataire, aussi peut-être parce qu'il était un peu vieux jeu : assez terriblement ami en particulier des anciens Parlements français, dans la manière d'un John Rogister (qui vint d'ailleurs à plusieurs reprises le visiter à la maison), il préférerait la haute judicature au barreau, sans ignorer bien sûr les grands mérites des anciens avocats.

Par bonheur, Stéphane Rials a bien voulu prier le Pr Zénati-Castaing d'« enquêter sur le nom du bâtonnier de Lyon en l'an de disgrâce impériale 1859 » (ce furent les mots que son cœur trop sincère dicta à mon vieil ami). Le Pr Zénati-Castaing s'est tourné vers le Pr David Deroussin, historien du droit, qui, avec l'aide de son épouse, Mme Varaine-Deroussin, grande spécialiste de l'histoire judiciaire lyonnaise au XIX<sup>e</sup> siècle, a été en mesure de répondre que la fonction de bâtonnier avait été exercée entre 1858 et 1860 par un certain Jean-Baptiste Rambaud, certainement apparenté à un personnage important de la vie lyonnaise, Pierre-Thomas Rambaud, procureur général sous l'Empire et les débuts de la Restauration puis maire de Lyon, immortalisé d'ailleurs, sur la rive gauche de la Saône, par le quai qui porte son nom (et désormais aussi dans votre belle revue).

Grâce à cette précieuse indication, dont je remercie de tout cœur le savant ménage Deroussin et le généreux Pr Zénati-Castaing, j'ai pu assez rapidement préciser la situation familiale du bâtonnier Rambaud, né en 1808 et mort en 1878. La famille de celui-ci avait quitté Valloire, en Savoie, pour Givors au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, puis Lyon à la fin du siècle. Cette famille avait longtemps été des plus modestes, puisque le père de Jean-Baptiste, Gaspard, était chapelier, le grand-père paternel, Joseph, marchand, comme d'ailleurs le bisaïeul, Vincent-Joseph – je n'ai rien trouvé (ne cherchant guère il est vrai) concernant l'activité du trisaïeul, autre Joseph, ni sur celle du père de celui-ci, Barthélemy, ni sur celle de Nicolas son grand-père, qui vécut dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. De tout côté, l'on ne rencontre, semble-t-il, qu'assez humbles alliances.

L'on comprendra que la question du lien familial du bâtonnier Rambaud avec le fort notable baron de la Sablière ait attiré mon attention : mon père, assez entêté de ces vieilles choses, eût tellement aimé connaître cette histoire (je trouve d'ailleurs le blason des armes du meilleur Rambaud dans son vieux Révérend dérelié : *D'azur à l'épervier, essorant et posé en bande, d'or ; au franc-quartier des barons procureurs généraux* – mon père n'aimait pas ces régimes, il ne croyait plus davantage aux figures mortes de la légitimité [hélas, ne manquait-il pas, malgré tout, d'ajouter], mais, doté sur ces sujets d'une mémoire de *King of Arms*, il demeurerait intarissablement obsédé par tout cela – qui se condensait d'ailleurs, vers la fin de sa vie, alors peut-être qu'il demeurerait affecté par l'union à tous égards déplorable de l'une de mes sœurs, dans une impitoyable doctrine générale du mariage morganatique, dessinant en apparence une forme de onzième commandement secret, mais qui avait, je crois, pour vocation profonde, sans doute paradoxalement apaisante [car au fond, il ne rêvait que de rêve, et eût été épouvanté par tout dessein propre à l'écarter une seule heure de ses indénombrables marottes], de souligner l'irrémissible autodestruction de l'ancien monde indissociablement social, moral, religieux et politique – si bien que son dernier projet dans cet ordre de questions, inabouti bien sûr, fut de désigner tous les héritiers légitimes de toutes les supériorités symboliques, y compris les moindres, avec la certitude d'une illégitimité générale, dont la seule idée noire semblait composer un baume étrange et libérateur pour ses peines).

Pierre-Thomas Rambaud de la Sablière, ainsi créé baron par l'Empire en 1810, et confirmé dans son titre en 1815, passe pour n'avoir nullement été alors un homme tout à fait nouveau – même si certaines prétentions de la famille à une noblesse d'extraction semblent friser la folie collective – ; avocat du roi à la Sénéchaussée à la fin de l'Ancien régime, il n'adopta pas des positions radicales pendant la Révolution et, Fédéraliste, finit par devoir s'exiler en Suisse avant d'être élu aux Cinq-Cents et de se rallier à Bonaparte qui sut le récompenser. De fait, lorsqu'il naquit, en 1754, sa famille occupait un rang assez différent de celui de celle de notre bâtonnier ; son père, autre Pierre-Thomas, était sans doute un gros négociant ; il dirigeait la Chambre de Commerce créée par l'État royal en 1702 ; il était, fort honorablement, recteur de l'Hôtel-Dieu ; son beau-père Briasson était négociant et échevin ; au moins deux Rambaud, semble-t-il, avaient aussi été échevins au xviii<sup>e</sup> siècle mais, si les précisions me font défaut, ils ne paraissent pas avoir été des ascendants directs de ce Pierre-Thomas, très haut magistrat lyonnais, donc, et maire de la ville sous la Restauration.

En remontant plus ou moins les généalogies de Pierre-Thomas et de Jean-Baptiste, l'on pourrait douter du lien familial de ces deux Rambaud : l'on trouve en effet, du côté du baron, un Pierre-Paul, puis un Paul, puis un Vincent, puis un Gaspard qui nous conduit sous Louis XIII ; l'on découvre que ces Rambaud sont venus de La Grave, dans les Hautes-Alpes, à Lyon au début du xviii<sup>e</sup> siècle. Pourtant, plusieurs indices légers, à défaut d'un arbre

en forme, invitent à considérer que les deux lignages se rejoignent quelque part autour de 1600 date ronde.

Cette probable parenté – peut-être ravivée en cours de route par quelque échange de femme – affleurerait-elle à la conscience de ces Rambaud plus de deux siècles plus tard ? L'on n'en doutera évidemment pas ; les membres de la plupart des familles se perdent tout à fait de vue aujourd'hui autour du sixième degré, parfois avant ; toutes les études sur la société ancienne attestent que le sentiment familial (j'entends : la conscience d'une commune appartenance) – assorti d'une manière d'obligation de n'oublier pas de recommander les moins chanceux lorsque l'on montait soi-même dans la hiérarchie sociale – s'étendait fort au-delà dans l'ancienne France, à la faveur il est vrai d'une beaucoup plus grande stabilité géographique ; dix degrés n'étaient pas toujours alors un gouffre insondable, ni même irréprésentable ; lorsque, de plus, une branche de la famille entamait une très significative ascension sociale, nul n'omettait de se réclamer de ce cousinage flatteur.

Il suffit, je crois, pour l'humble présentation de deux petites choses dans lesquelles, bien sûr, l'on peut, cherchant le monde, être assuré de l'y trouver.

*Description* : Encrier de bronze du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, de fabrication presque certainement française, dont la patine verte et brune est de toute beauté. Sa hauteur est de 117 mm c'est-à-dire exactement deux fois l'apothème du socle hexagonal de marbre vert. Trois portraits de « bourgeois », modelés dans un esprit qui rappelle certains bronzes de Daumier, ou encore telles lithographies d'Henry Monnier, meublent, en bas-relief, trois pans (l'on ne saura jamais je le crains si M<sup>c</sup> Rambaud est figuré dans l'un d'eux) ; entre chacun de ces portraits, l'on trouve, dans un cas deux plumes en sautoir, dans l'autre une lampe à huile (l'on doit pouvoir relever ici une image de l'esprit en éveil, et là celle de l'art – celui certes d'un orateur – alerté). Et puis il y a le sixième côté, qui nous livre le lieu, la date et, abstraitement certes, institutionnellement du moins, le dédicataire.